



<p style="text-align: center;">VILLE DE MONT DE MARSAN</p>	<p style="text-align: center;">DÉCISION DU MAIRE N°2023/02-0043</p>
<p style="text-align: center;">SERVICE EMETTEUR Direction des Finances</p>	<p style="text-align: center;">OBJET : Fixation des tarifs non fiscaux pour l'année 2023 – modification Régie des Fêtes et Animation.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Nomenclature Acte : 7.1.3 - Décisions en matière de tarif</p>

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu les décisions n°2022/12-0258 et 2023/01-0001 fixant les tarifs non fiscaux pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de modifier certains de ces tarifs,

Décide que les tarifs à caractère non fiscal fixés dans le tableau figurant en annexe de la présente décision seront applicables à compter de sa mise en ligne,

Abroge la décision n°2022/12-0258 en ce qui concerne les tarifs fixés dans le tableau joint.

Fait à Mont de Marsan, le 27 février 2023.

Le Maire

Charles DAYOT



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa mise en ligne, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



**DROITS DE PLACE (ODP)
TARIFS 2023**
Régie des fêtes et animations

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché/Publié le 07/03/2023

ID : 040-214001927-20230227-2023_02_0043-AU



FÊTES DE LA MADELEINE		ANNÉE 2023
PAR MANÈGE et MÉTIER FORAIN POUR LA PÉRIODE DES FÊTES		
Jusqu'à 25 m ² PAR MANÈGE		261,00 €
De 26 à 50 m ² PAR MANÈGE		328,00 €
De 51 à 75 m ² PAR MANÈGE		485,00 €
De 76 à 100 m ² PAR MANÈGE		656,00 €
De 101 à 150 m ² PAR MANÈGE		856,00 €
De 151 à 200 m ² PAR MANÈGE		984,00 €
De 201 à 250 m ² PAR MANÈGE		1 143,00 €
De 251 à 300 m ² PAR MANÈGE		1 246,00 €
Supérieur à 300 m ² PAR MANÈGE		1 336,00 €
LE CHARIOT (Barbe à papa, ballons, gaufres...)		302,00 €
RESTAURATIONS RAPIDES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES		
Emplacement		668,00 €
VENTES CONFISERIES ARENES DU PLUMAÇON POUR LA PÉRIODE DES FÊTES		
Emplacement		611,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES		
Le mètre linéaire		75,00 €
TERRASSES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES		
Le mètre carré		9,00 €
AUTRES ANIMATIONS		ANNÉE 2023
PAR MANÈGE et MÉTIER FORAIN : TARIFS JOURNALIERS		
Jusqu'à 25 m ² PAR MANÈGE		47,00 €
De 26 à 50 m ² PAR MANÈGE		56,00 €
De 51 à 75 m ² PAR MANÈGE		81,00 €
De 76 à 100 m ² PAR MANÈGE		111,00 €
De 101 à 150 m ² PAR MANÈGE		142,00 €
De 151 à 200 m ² PAR MANÈGE		165,00 €
De 201 à 250 m ² PAR MANÈGE		184,00 €
De 251 à 300 m ² PAR MANÈGE		207,00 €
Supérieur à 300 m ² PAR MANÈGE		222,00 €
LE CHARIOT (Barbe à papa, ballons, gaufres...)		53,00 €
RESTAURATIONS RAPIDES TARIF JOURNALIER		
Emplacement		111,00 €
VENTES CONFISERIES ARENES DU PLUMAÇON PAR SPECTACLE		
Forfait spectacle		111,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES TARIF JOURNALIER		
Le mètre linéaire		10,00 €
TERRASSES TARIF JOURNALIER		
Le mètre carré		5,00 €
CIRQUES – SPECTACLES – MARIONNETTES		
Grands chapiteaux > 400 m ² forfait période 3 jours		496,00 €
Grands chapiteaux > 400 m ² journée supplémentaire		216,00 €
Petit chapiteau < 400 m ² forfait période 3 jours		324,00 €
Petit chapiteau < 400 m ² journée supplémentaire		143,00 €
Spectacles itinérants forfait journée		113,00 €
Spectacle Guignol ou marionnettes forfait journée		83,00 €
SOLDERIES-BRADERIES LA JOURNÉE		
mètre linéaire		15,00 €
ANIMATIONS FÊTES DE FIN D'ANNÉE		ANNÉE 2023
MANÈGE – MÉTIER FORAIN – RESTAURATION RAPIDE		
Forfait période par manège jusqu'à 100 m ²		A venir
Forfait période pour chariot (barbe à papa, marrons, ballons...)		A venir
Forfait période pour restauration rapide		A venir
EMPLACEMENT MARCHÉ DE NOËL : FORFAIT PÉRIODE		
Emplacement de 25 m ² (pagode 5x5)		A venir
Chalet bois du Marché de Noël		A venir

DROITS DE PLACE



**RÉGIE DES FÊTES ET ANIMATIONS
PRODUITS DÉRIVÉS TAUROMACHIE
ET JOURNÉE VIP
TARIFS 2023**

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Affiché/Publié le 07/03/2023

ID : 040-214001927-20230227-2023_02_0043-AU



PRODUITS DIVERS	
Grande Affiche	5,00 €
Petite Affiche	3,00 €
Les 100 ans du Plumaçon	50,00 €
Anciennes affiches Madeleine	2,00 €
Foulard « Plumaçon »	5,00 €
Foulard « Hortensia »	5,00 €
Chapeau	8,00 €
Éventail	8,00 €
Mug	6,00 €
Dessous de verre	1€ l'unité 5€ lot de 6
JOURNÉE PARTENAIRES VIP	
Journée VIP (réception + corrida)	120,00 €
Réception VIP	64,00 €
FRAIS VENTE BILLETS	
Location	1,00 €
Location internet	1,50 €
Envoi recommandé	6,00 €